

DOUARNENEZ

Bulletin Municipal

Juillet 1978



~ Sommaire ~

Le mot du Maire

Nous avons dit non au contrat de pays

La rénovation du centre ville

*Les principaux travaux d'investissement
de l'année 1977*

Le Football

Personnes âgées, handicapées



LE MOT DU MAIRE



L'année 1978 est maintenant bien entamée. Elle apporte avec elle une interrogation qui concerne l'avenir du pays tout entier, au moment de nouvelles échéances électorales importantes. Personne n'y est indifférent quand on sait l'importance des décisions politiques, prises au plus haut niveau, sur la vie de la plus petite des communes, jusque dans le détail.

Les difficultés que connaissent toutes les villes et villages de France ont été, à nouveau, soulignées par tous les élus au dernier Congrès des Maires, à Paris, à la mi-novembre.

J'y avais, pour ma part, marqué par un rapport, les problèmes spécifiques aux ports de pêche, notre volonté de maintenir notre vocation maritime.

Ici, nous recherchons des solutions. Nous souhaitons des réponses positives et décisives, une orientation enfin correcte de l'activité économique et des initiatives des pouvoirs publics qui tiendraient compte des aspirations de tous ceux qui veulent vivre et travailler au pays, en ville, en mer, aux champs.

Vivre mieux, à DOUARNENEZ, reste un de nos soucis constants et vous nous avez fait confiance pour mener à bien cette tâche. Toute l'équipe municipale s'y est résolument attelée pour de nouvelles réalisations, pour de nouveaux projets : l'exutoire de crues de Pouldavid est en cours de réalisation, la nouvelle tranche du port de plaisance en voie d'achèvement, le projet d'assainissement et le projet du pont sur le Port-Rhu sortent du maquis des consultations et des démarches administratives...

Les financements des travaux nous causent beaucoup de soucis et, dans certains cas, ils peuvent retarder l'exécution des projets. Car il faut plus que des promesses de subventions pour payer les entreprises...

Nous avons par ailleurs, la volonté de développer une recherche culturelle originale, douarneniste et bretonne. Nous suivons avec intérêt toutes les

initiatives dans ce domaine et toutes les réalisations. Nous y participons souvent.

Ainsi va, aussi variée que la vie elle-même, l'activité municipale de DOUARNENEZ que nous souhaitons enrichir encore, dans de meilleures conditions de travail. L'année 1978 nous les apportera, nous l'espérons bien, pour la réalisation du programme communal que nous vous avons proposé au début de 1977 et sur lequel nous avons été élus.



Nous avons dit non au contrat de pays

Par Michel MAZEAS Maire

UN RETRAIT, POURQUOI ?



La politique contractuelle de l'Etat est passée par des phases très diverses et les "contrats de villes moyennes" comme les "contrats de pays" sont parmi les formes les plus récentes proposées aux communes. Ces formes, dans le système actuel, n'ont pas fini d'évoluer, chaque forme nouvelle étant, en général, l'affirmation de l'échec de la forme précédente.

Nous en étions, il y a quelques mois, au "contrat de pays" dans notre région.

Chacun se souvient que la Ville de DOUARNENEZ avait fait les premiers pas, avec les autres communes, tout en émettant de sérieuses réserves sur la nature et le contenu d'un tel contrat. Mais nous ne voulions pas, de prime abord, gêner les communes qui pouvaient être intéressées par une formule d'association avec l'Etat, formule qui n'était pas tout à fait à notre goût.

Aujourd'hui, la Ville de DOUARNENEZ s'est retirée pour des raisons sérieuses, donnant en même temps au "Pays d'Armor" une dimension territoriale plus restreinte, comme nous l'avions souhaité au départ, devant l'hérésie d'un assemblage déraisonnable. Notre retrait est donc ainsi dans la logique de notre premier argument qui portait sur l'étendue géographique trop vaste qui nous était proposée et que notre départ ramène à de plus justes proportions.

Par ailleurs, si les crédits promis au "Pays d'Armor" sont maintenus, ils n'en seront que mieux accueillis par le groupe réduit de communes qui en bénéficiera et cela sans gêner les finances de la Ville de DOUARNENEZ, pour lesquelles nous avons quelques craintes devant les déductions que nous tirions au fur et à mesure que se précisaient les pensées du Président de l'Association du "Pays d'Armor".

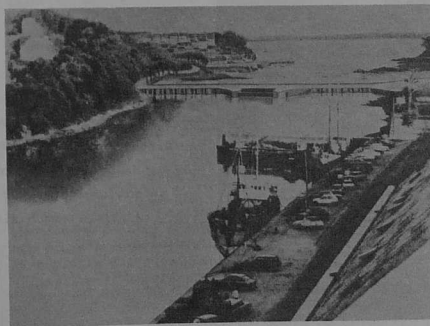
LA REFLEXION DU CONSEIL MUNICIPAL

Au cours de sa séance du 22 juillet 1977, le Conseil Municipal de DOUARNENEZ a adopté les conclusions issues d'une longue réflexion en décidant de ne pas participer plus avant à la mise en place laborieuse d'un contrat de pays. En effet il apparaissait clairement que les besoins en équipements évoqués ne pouvaient concerner notre ville qui les possédait déjà. Quant aux projets municipaux ou non municipaux qui sont à l'étude ou en cours de réalisation ils ne relèvent en aucun cas de la compétence d'un "contrat de pays", par définition, car ils sont déjà subventionnés à un autre titre.



C'est le cas, en particulier, en ce qui concerne :

- la réalisation de nouveaux travaux d'adduction d'eau : forages profonds, renforcement des conduites, extension du réseau...
- le programme de lutte contre les inondations de Pouldavid qui entre dans la phase active.
- le programme général d'assainissement pour lequel l'étude courantologique est terminée.



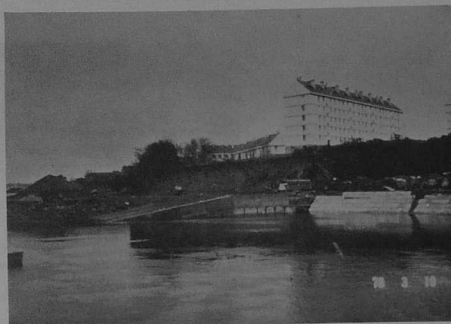
- la solution des problèmes de circulation par l'aménagement des parkings, des carrefours et d'un pont sur le Port-Rhu dont l'esquisse définitive a été présentée à la Commission des Sites.

- La rénovation de l'habitat au centre ville dont la phase administrative se termine.

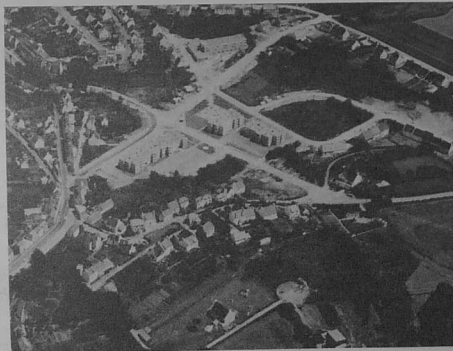
- la mise en place du futur lotissement communal pour lequel les tractations sont en cours avec les propriétaires ...

N.B. - Il s'agit d'un montage photographique, le pont ne sera pas obligatoirement du même style.

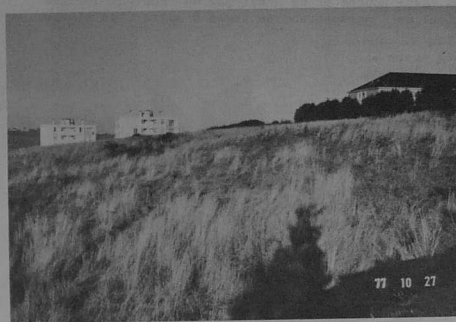
- l'aménagement du port de plaisance dont les travaux sont bien avancés.



Au titre des projets non municipaux, on sait que l'Hôpital neuf sera en service début 1979 et que la première pierre y a été posée le 22 septembre dernier.



L'Office H.L.M. poursuit son effort, notamment au Carbond avec un nouveau projet de petits pavillons qui seront implantés sur les lots actuellement disponibles.



Reste la construction du C.E.T. sur un terrain mis gratuitement à la disposition du Ministère par la Ville. Pour le moment seule l'herbe y croît, image symbolique des difficultés rencontrées dans notre volonté de doter DOUARNENEZ du meilleur équipement scolaire possible.

Quand on fait ainsi le tour des grands projets, sans compter les autres qui seraient de même nature, on s'aperçoit que le contrat de pays qui nous était proposé ne pouvait, en aucun cas, nous apporter quelque chose. Mais il existe d'autres besoins à un autre niveau. Sont-ils du ressort d'un "contrat" ?

LES BESOINS DE STRUCTURES

Nous connaissons tous les difficultés économiques qui frappent les activités de notre région : difficultés du port de pêche, difficultés de la construction navale, difficultés des artisans et commerçants, difficultés du maintien de l'emploi sur place...

Dans ce domaine il faut mettre en place de nouvelles structures économiques et elles n'apparaîtront qu'avec de profonds changements politiques dans le pays.

Mais dans le moment, il faut saisir toutes les possibilités réalistes de développement dans le cadre, bien imparfait, ce que l'on appelle aujourd'hui "L'Aménagement du Territoire".

C'est la raison pour laquelle il m'est arrivé souvent d'insister longuement sur les possibilités de développement portuaire du site de DOUARNENEZ. Une étude économique va démarrer incessamment. Les propositions d'une vingtaine de cabinets d'études ayant été examinées, le 27 septembre dernier, par une Commission à la Préfecture, sous l'égide du C.O.D.A.F.

D'autre part, la recherche d'implantations industrielles nouvelles

reste toujours d'actualité malgré la poussée de la CTD et de la FRANPAC. Dans ce domaine, l'horizon reste bouché et ce n'est pas un "contrat de pays" qui l'éclaircira, si ce n'est en l'agrémentant de temps à autre d'un mirage saharien.



LA SAGESSE

En définitive le Conseil Municipal de DOUARNENEZ a été sage et soucieux des véritables intérêts de la population en refusant d'aller plus loin sur un chemin aventureux. On voulait l'y entraîner pour des raisons qui ne sont pas toutes avouables, mais dont l'une au moins suffisait à nous retenir. Nous allions en effet vers de nouveaux transferts de charges qui auraient conduit la commune à financer des équipements qui reviennent à l'Etat.

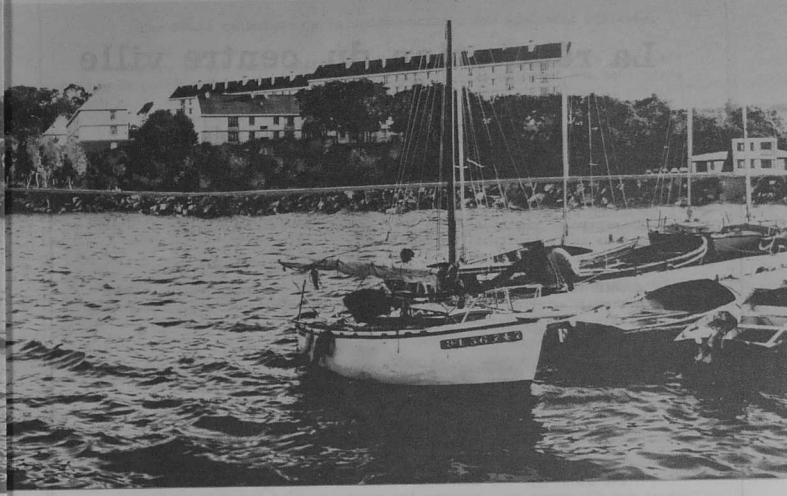
Ces transferts sont déjà trop nombreux pour que nous puissions



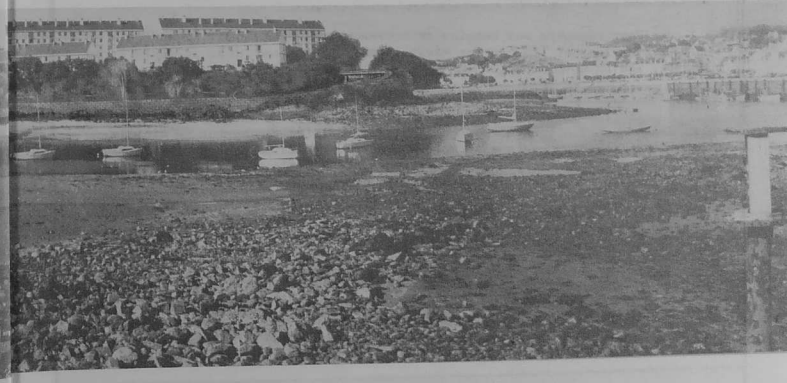
en accepter d'autres. Et c'est toujours avec fermeté que nous déclinons des invitations et des sollicitations dont le résultat nous conduirait à lâcher la proie pour l'ombre. Comptable de notre gestion municipale, nous ne saurions laisser à d'autres le soin, par les voies détournées du "Pays d'Armor" de prendre à notre place les décisions qui nous engagent, de proposer à notre place de fausses solutions à nos problèmes.



vus du quai de pêche de Tréboul



Le nouveau boulevard à marée basse vu boulevard Richepin



N.B. - Il s'agit d'un montage photographique le pont ne sera pas obligatoirement du même style

La rénovation du centre ville

Par Jean PEUZIAT adjoint au Maire

En regardant certains vieux quartiers de DOUARNENEZ, en consultant et en écoutant ceux qui y habitent, on découvre un certain nombre de problèmes.

A côté des familles ou des personnes seules qui cherchent un logement, on s'aperçoit aussi que les habitants du centre ville recherchent un logement plus confortable, mais souhaiteraient rester au centre-ville.

DOUARNENEZ n'a pas échappé à l'évolution de toutes les villes, les maisons du centre ont vieilli. Les besoins en logement ont changé, un besoin d'appartement est né. Il est normal que de la simple pièce où l'on vivait il y a quelques années, on soit passé à l'appartement équipé avec un certain confort.

C'est ainsi que les familles et les retraités qui viennent d'emménager au Carbond ont découvert avec bonheur les avantages d'un appartement équipé.

D'autre part, si quelques familles souhaitent l'isolement à la campagne, le plus grand nombre préfère un environnement habité : "les hommes se rassemblent dans les villes pour y vivre, ils y restent pour y mener une vie plus agréable" disait un philosophe grec.

Pour répondre aux besoins en nouveaux logements depuis 25 ans on a étendu les villes, et les centres vieillissant et n'offrant plus le confort souhaité, ils se sont dépeuplés.

Il faut maintenant rendre au centre sa vocation première. Il faut donc, sans toucher à l'aspect du centre, sans modifier son cachet de vieille ville auquel nous sommes tous attachés, transformer des maisons en appartements équipés. En ce sens, une première expérience a été menée et parfaitement réussie par l'office H.L.M. de DOUARNENEZ au 21 de la rue du Couédic.

QUE VA-T-IL SE PASSER ?

Une première enquête a été faite. Elle confirme d'une part la dépopulation du centre-ville. On peut l'estimer à environ 1000 habitants en 20 ans ; certains îlots du quartier du vieux port ont perdu ainsi jusqu'à 35 et même 50 % de leurs habitants entre 1968 et 1975.

Elle révèle par ailleurs que bien des douarnenistes en quête de

logement ou habitant à la périphérie seraient désireux de s'installer au centre-ville.

Une étude technique de la construction a été également réalisée.

Elle révèle entre autres que la plupart des immeubles des quartiers concernés par l'opération ont un bâti et gros oeuvres sains et une couverture en bon état. Que certains autres ont un caractère architectural qu'il serait souhaitable de préserver et de mettre en valeur.



Le Conseil Municipal, après plusieurs réunions du Groupe de Travail Urbanisme, a pris une délibération confiant à l'A.R.I.M. (Association de Rénovation Immobilière de BRETAGNE) l'étude, de cette remise en état d'habitabilité du Centre.

Les subventions d'études ont été demandées.

Dans le dernier trimestre 1977, une équipe de techniciens est venue à DOUARNENEZ pour plusieurs mois. Les bureaux de cette équipe sont installés au centre ville, cette équipe qui travaille en étroite collaboration avec la Municipalité est à la disposition de toute la population, propriétaires, locataires, pour les informer et réfléchir avec eux.

CE QUI POURRA ETRE FAIT

Le but est de rendre habitable des maisons qui ne le sont plus en y créant des appartements et en y installant le confort normal : salle d'eau, W.C., chauffage, réfection de toutes les parties défectueuses et en mauvais état.

L'opération concerne les propriétaires occupant leur logement, les propriétaires louant des logements, les locataires, l'office H.L.M. susceptible d'acquérir des immeubles mis en vente.

- Propriétaires occupant leur logement

Ils pourront obtenir des prêts à des taux réduits, des subventions et bénéficier ensuite de l'allocation logement.

- Propriétaires louant un ou des logements

Près de la moitié des travaux peuvent être couverts par des subventions, le reste financé par des prêts à moyen et long terme à des taux avantageux, les loyers ouvriront droit à l'allocation logement. Une condition : louer le logement rénové au moins 10 ans à titre de résidence principale.



- Les locataires

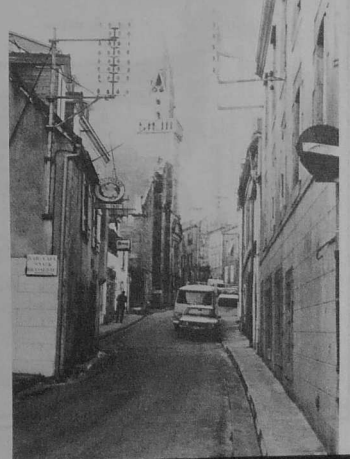
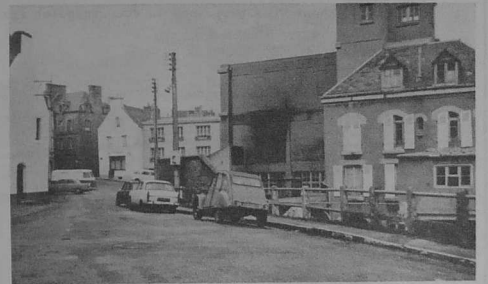
Ils bénéficieront de l'allocation logement, ce qui allégera l'augmentation de loyer consécutive aux travaux.

- Office H.L.M.

Il sera aussi présent dans l'opération et pourra acquérir les immeubles mis en vente par leur propriétaire pour en faire des logements locatifs (opération du type de la rue du Couédic).

Tout cela ne sera possible que parce qu'il s'agit d'une opération groupée, organisée à laquelle participent : la Ville, les propriétaires, les locataires, en un mot tous ceux qui vivent dans ce centre ville.

Ensemble par la participation de tous, par la concertation, la population de DOUARNENEZ peut, en trois ou quatre ans permettre aux douarnenistes de mieux se loger et de redonner au centre ville sa vocation d'habitat agréable et heureux pour tous.



Les Principaux Travaux D'Investissement De L'Année 1977

Par **Marcel Sergent** Secrétaire Général de la Mairie
et les responsables des services
administratifs et techniques

Nous vous proposons de vous rappeler les différents travaux réalisés en 1977.

Nous ne mentionnerons cependant pas les très grosses opérations pour lesquelles nous faisons depuis quelques années une brochure spéciale.

Nous vous parlerons successivement des travaux concernant :

- les bâtiments communaux
- la voirie
- les jardins
- les réseaux électricité et eaux pluviales
- l'eau
- l'assainissement
- les opérations diverses.

En finale vous trouverez le coût des diverses opérations énumérées et les subventions correspondantes. La différence représente le montant des emprunts et de l'autofinancement.

LES BATIMENTS COMMUNAUX

Toutes les communes possèdent un patrimoine, entendez par là des biens immobiliers et mobiliers. Leur entretien incombe à la commune, tout au moins pour les parties réservées au propriétaire, quand il s'agit de locaux loués. Dans le cas contraire, quand il s'agit de locaux à usage administratif ou scolaire, tous les travaux sont à la charge de la ville. Ces travaux sont généralement effectués par le personnel de l'atelier municipal. Il n'en reste pas moins que certains travaux, vu leur importance doivent être confiés à l'entreprise.

L'ANCIENNE MAIRIE

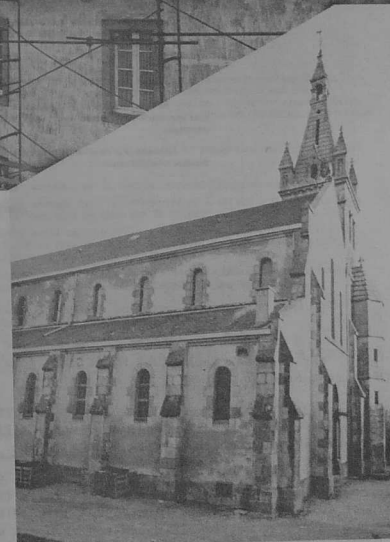
Le toit de ce que l'on appelait l'Ancienne Mairie jusqu'en juillet 1977 était dans un tel état que sa réfection s'imposait. Le travail a été adjugé à l'entreprise DURAND de DOUARNENEZ. Ces travaux ont commencé le 26 Octobre 1977 et ont été achevés le 5 janvier 1978.



L'EGLISE St JOSEPH

La toiture de l'Eglise St Joseph à Tréboul exigeait des réparations. Un appel d'offres est lancé. Le travail a été adjugé à l'entreprise ROLLAND de QUIMPER. Un avenant a été passé avec l'entreprise afin de bénéficier d'ardoises de meilleure qualité.

Les travaux ont commencé le 6 décembre 1977.



LE REPECTOIRE DE L'ECOLE JEAN TURMEAU

Le 5 décembre 1975, M. Le Maire reçoit une correspondance de Monsieur L'inspecteur d'Académie.

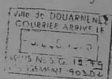
ACADEMIE DE RENNES
INSPECTION ACADÉMIQUE
DU FINISTÈRE
Tél (08) 95-31.01
B. P. 510
29107 QUIMPER

Quimper, le 3 Décembre 1975

L'Inspecteur de l'Académie de RENNES,
en résidence à QUIMPER.

à Monsieur le Maire
de la Ville de
DOUARNENEZ

Cabinet / DG - n° 1782



Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous faire savoir que Madame la Secrétaire d'Etat à l'Education a décidé, sur mon intervention, d'attribuer, à titre exceptionnel, un contingent supplémentaire de postes budgétaires pour l'enseignement pré-scolaire.

Après consultation de Mme l'Inspectrice des Ecoles Maternelles et des délégués du personnel, j'ai décidé d'affecter un de ces postes à

- l'Ecole Maternelle des Homarchs à Douarnenez

Je vous saurais gré de bien vouloir prendre toutes dispositions utiles pour permettre à cette nouvelle classe de fonctionner dans les meilleures conditions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,

E. MOREL

*Cette note a été remise
à M. le Maire qui l'a
dit faire à J.C.*

Les Services Techniques Municipaux sont informés de l'opération qu'ils doivent étudier.

Madame la Directrice de l'Ecole, consultée, convient que le réfectoire en usage pourra, après aménagement, être utilisé comme classe tandis que la nouvelle construction servira de réfectoire.

Le 6 janvier 1976, M. Le Directeur des Services Techniques transmet en mairie un projet d'aménagement et le devis (64 000 Frs). Le permis de construire suit le 27 février. Puis, début juin 1976, Mme la Directrice fait savoir que le projet ne recueille pas son agrément et que les projets doivent être soumis à Madame l'Inspectrice des écoles maternelles.

Le 15 juin 1976 M. Le Maire apprend que le permis de construire est refusé suite à l'avis défavorable de M. l'Architecte des bâtiments de France ; l'arrêté justifie le refus par l'une de ces mentions :

"qu'en application de la législation sur la protection des monuments historiques, le projet présenté fait l'objet de l'avis défavorable du Service des bâtiments de France, affaires culturelles, formulé comme suit : "Revoir entièrement l'aspect architectural qu'il conviendrait d'adapter au contexte général des bâtiments (couverture ardoises de schiste).

Une réunion de concertation qui permet de faire avancer le problème a lieu le 4 février 1977.

LE 4 FEVRIER 1977

CONSTRUCTION D'UNE CLASSE SUPPLEMENTAIRE A L'ECOLE
JEAN TURMEAU

REUNION DE CONCERTATION

Etaient présents : Mme FAVREAU, Inspectrice des Ecoles Maternelles,
Mme URVOIS, Directrice de l'Ecole Maternelle J. Turmeau,
M. SERGENT, Secrétaire Général,
M. STRUILLOU, Directeur des Services Techniques Municipaux.

Il ressort de la discussion, après examen des plans et des lieux, que la solution à retenir pour la construction d'une classe supplémentaire consisterait en la construction d'un local supplémentaire tel qu'indiqué sur le plan présenté par les Services Techniques Municipaux en 1976.

Ce local servira de réfectoire et comportera les modifications suivantes par rapport au plan initial :

- le local de rangement et la cuisine verront leur surface augmentée.
- Un W.C. sera aménagé dans le réfectoire ou à défaut à l'extérieur, son accès se faisant tout de même par le réfectoire.
- l'escalier d'accès tel que prévu primitivement sera supprimé. L'accès au réfectoire se fera par l'escalier actuel permettant de se rendre dans le jardin et partant de la classe centrale.
- l'escalier et le passage des enfants pour l'accès au réfectoire seront protégés par une verrière avec une rebombée d'environ 40 cm.

Conjointement avec les travaux de construction, sera réalisé le chauffage central du local.

Compte tenu de l'avis de M. CAILLAU, les Services Techniques Municipaux vont donc établir un nouveau plan afin d'obtenir le permis de construire.

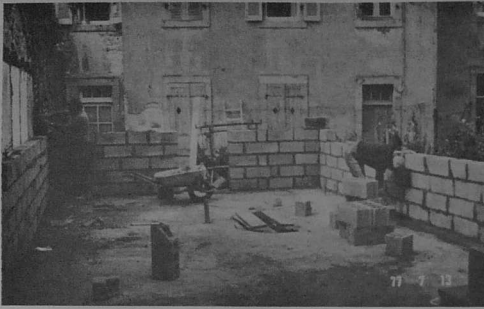
Fait à DOUARNENEZ, le 4 février 1977.

M. SERGENT.-

Dossier SG

Un nouveau permis de construire est déposé le 28 mars 1977 et approuvé par arrêté du 1er juin 1977. Les travaux commencent début juillet.

Les travaux au 13 juillet



Les travaux au 26 juillet



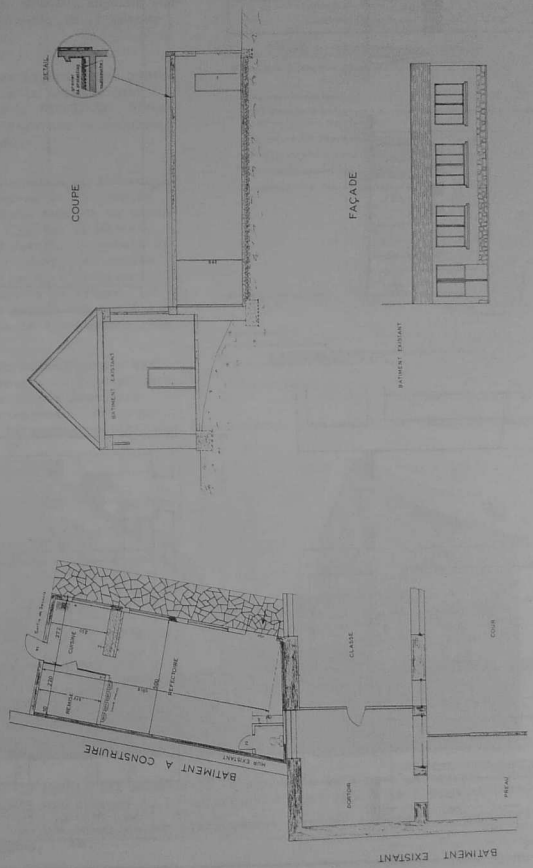
Ils ont été entièrement réalisés par les ouvriers de l'atelier municipal. Vingt ouvriers appartenant aux corps d'Etat suivant y ont effectué 1037 heures : maçonnerie, couverture, menuiserie, électricité, forge, chauffage sanitaire, peinture.

Le bâtiment a pour dimensions 5 m x 10, l'approvisionnement du chantier s'est fait par les couloirs des anciennes mairies et par les classes de l'Ecole Jean Turmeau.

VILLE DE DOUARNENEZ

PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN
REFECTORIOIRE A L'ECOLE
TURMEAU

DATE	1977
NO. DE PERMIS	1977
SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX	



CONSTRUCTION DE W.C. RUE CROAS-TALUD

La construction de cet édifice a été demandée par le Comité de Quartier de Ploaré, ainsi qu'en témoigne une note de M. MOALIC, adjoint spécial de Ploaré, le 12 septembre 1975.

Des instructions pour étudier cette demande sont données à M. STRUILLOU, Directeur des Services Techniques Municipaux.

Le permis de construire est déposé le 25 janvier 1976. Compte tenu de la proximité de l'Eglise de Ploaré, monument classé, le permis de construire doit être soumis à l'avis de M. L'Architecte des Bâtiments de France. Le refus du permis est notifié en mairie le 9 septembre 1976.

Un second permis est donc transmis le 21 Septembre avec les photos demandées, qui, curieusement montrent que les bâtiments voisins sont tous revêtus d'un enduit de ciment.

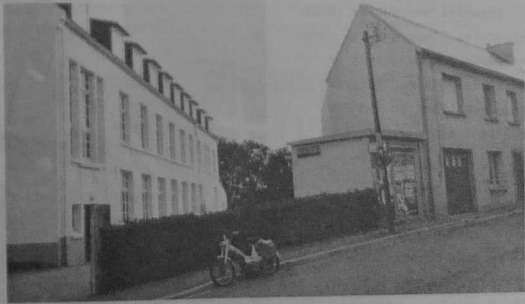
Objet de permis de construire : **REFUS** (19-01-86)

Titulaire du permis de construire : **M. L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE**

Le permis de construire est délivré par le Maire de la commune de Ploaré.

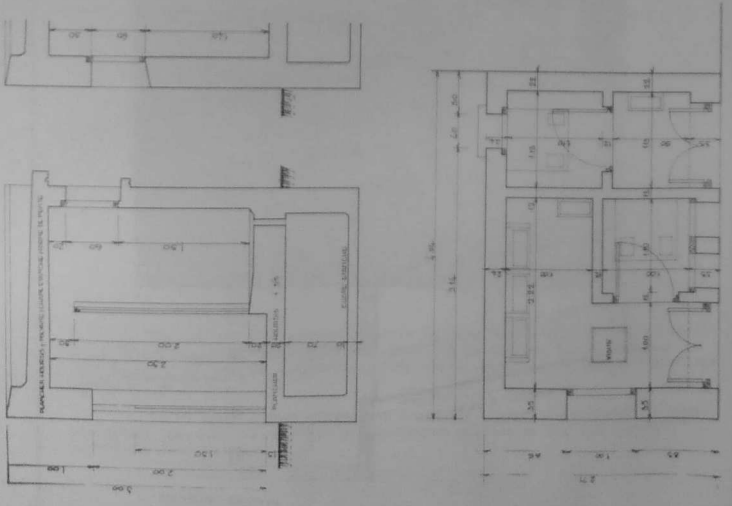
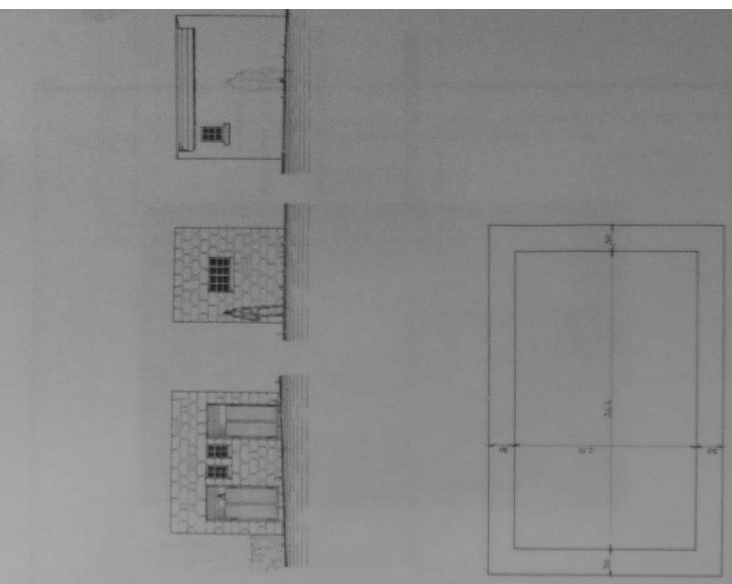
- la hauteur des bâtiments ne doit pas dépasser 2,50 m maximum.
- l'aspect des façades doit être soigné.
- la végétation doit être entretenue.
- les photographies de l'état des lieux doivent être fournies.

Le permis de construire est délivré le 21 septembre 1976.



Ce permis est accordé le 16 septembre 1976 et l'entreprise PENSEC de DOUARNENEZ est chargée de la construction, qui débute le 5 Octobre 1977.

La construction est pratiquement terminée au moment où sont écrites ces lignes.



TRAVAUX DIVERS SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Les opérations indiquées ne représentent pas tous les travaux concernant les bâtiments communaux.

C'est ainsi que les employés du syndicat de voirie ont amélioré les accès au réfectoire de l'Ecole Jules Verne.



Il est un autre travail sur lequel je voudrais attirer l'attention.

Regardez nos écoles. Notez leur propreté. C'est que les peintres de l'atelier municipal ne chôment guère. Ils ne craignent même pas d'utiliser des engins spéciaux pour mener à bien leur tâche.

Bien entendu tous les corps de métier de l'atelier municipal, déjà cités dans la construction du réfectoire Jean Turmeau, contribuent eux aussi efficacement à l'entretien et à la propreté des bâtiments communaux.



LA VOIRIE

LA RUE BROSSOLETTE

L'élargissement de cette voie sur sa partie comprise entre la rue Frédéric Le Guyader et le bon coin est terminée maintenant.

Les transactions avec les propriétaires concernés commencent dès septembre 1972. Après divers échanges de correspondances, un accord peut être trouvé avec cinq propriétaires. Le premier acte d'acquisition est signé le 7 avril 1976, le dernier le 20 septembre 1977.



Outre les travaux d'élargissement proprement dits, il a été posé une canalisation d'eaux pluviales d'un diamètre de 400 mm sur une longueur de 160 m. Une partie des terrains acquis sera aménagée ultérieurement en coin de verdure. A noter également que la Ville a mis à la disposition de l'E.D.F. le terrain nécessaire à l'implantation d'un transformateur.

La largeur de la voie a été portée à 14 m dont une chaussée de 11 m avec 2 bandes de stationnement longitudinal et 2 trottoirs de 1 m 50.



Le Département a participé financièrement à cette opération ;

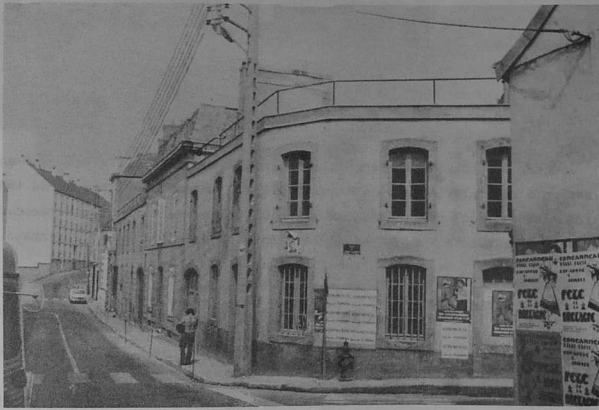
En effet il a pris directement en charge 56 % des dépenses afférentes à l'aménagement et au revêtement de la chaussée soit 67 200 Frs.

LE PARKING BEZIERS

Lors de la construction des Halles, la Ville avait loué l'usine BEZIERS. Les propriétaires proposèrent ensuite à la Ville d'acquiescer ce vaste bâtiment.

Le 2 mai 1975, la Commission des Finances donne son accord pour entamer les pourparlers et le Conseil Municipal décide le 10 mai 1975 de conclure l'acquisition.

La Commission Départementale des Opérations Immobilières donne son accord le 6 janvier 1976 et M. Le Maire signe l'acte d'acquisition le 11 mars 1976 en l'étude de Maître FICHOU. L'acte indique que la propriété est cadastrée section I n° 312 pour une surface de 3 278 m².



L'usine avant les travaux

Toutefois, la totalité de la surface ne sera pas utilisée pour aménager le parking. En effet, M. Le Maire est saisi, courant mai 1976, d'une demande de M. JACQ, usinier. Celui-ci souhaite louer une partie des terrains pour étendre son usine. La Municipalité répond favorablement à cette demande afin de ne pas négliger une chance de développer l'emploi à Douarnenez. Un bail est soumis au Conseil Municipal, qui accepte le 16 juillet 1976. Une surface de 720 m² est donc louée à M. JACQ pour construction d'un bâtiment devant abriter une chaîne de montage supplémentaire.

L'aménagement du parking implique la démolition de l'usine. Ce travail est confié à l'Entreprise GUENNEAU.

Sous une partie de la dalle existe un local que l'on décide de garder pour y aménager une remise.

La solidité de la dalle inspire quelques inquiétudes et il est décidé de la renforcer. Le travail est exécuté par l'entreprise PENSEC.

Le plan du parking prévoit l'aménagement de 74 places.



Une phase des travaux

Les travaux d'aménagement du parking commencent le 3 mai 1977 et sont terminés le 30 juin 1977. Les Services Techniques Municipaux aménagent le sous-sol au cours de cette année.

Le parking terminé



Curieusement il apparaît, d'après les documents d'archives, que ce bien était déjà communal en 1876. La Commune l'avait, voici cent ans, vendu à M. BEZIERS.

LA VOIE D'ACCES A LA ZONE DE LANNUGAT

L'élargissement et l'aménagement de la voie d'accès à la Zone de Lannugat a débuté en mars 1972 par une lettre des services de l'Équipement transmettant le projet d'élargissement à 12 mètres de la voie d'accès Nord Sud à la partie Ouest de la Zone Industrielle de Lannugat. Les acquisitions de terrains concernent 5 propriétaires. Les pourparlers commencent en Novembre 1975. A noter que l'un des terrains d'assiette de la voie avait été acquis antérieurement avec les terrains de la Zone de Lannugat.

Le premier acte d'acquisition de terrain a été signé le 20 mars 1975, le dernier le 8 décembre 1977.

Les travaux ont débuté le 6 janvier 1977. Ils ont été réalisés par le personnel des Entreprises GUENNEAU et LE ROUX et le personnel du Syndicat de Voirie. L'avis de fin de chantier indique que les travaux ont été terminés le 15 Novembre 1977.



Le début des travaux



La voie terminée

LA RUE DES SABLES BLANCS

L'opération d'élargissement est terminée depuis le 20 décembre 1977.

Le bulletin municipal de novembre 1976 donne des renseignements techniques sur l'opération et le plan. Nous n'y reviendrons pas.

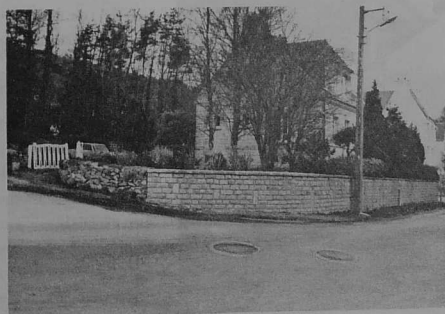
Il est bon que l'on sache que la procédure d'acquisition des terrains a concerné 15 propriétaires.

Les pourparlers avec les intéressés ont débuté le 15 décembre 1972. Le premier acte a été signé le 28 novembre 1973 et la dernière acquisition a fait l'objet d'un acte administratif en date du 31 août 1976. Cet acte aura permis de régulariser une cession de terrain d'une surface de 32 m² 50 faite par le propriétaire en 1964.

En ce qui concerne le financement, le Conseil Municipal, par délibération du 2 février 1976 avait demandé que l'opération soit inscrite au programme d'aménagement des Chemins Départementaux à l'intérieur des agglomérations, ceci pour obtenir une subvention. La dépense y était estimée à 250 000 Frs. y compris les acquisitions de terrains.



Le mur avant les travaux



Le mur reconstruit

AMELIORATION DES VOIES EXISTANTES

Les travaux concernent :

- l'élargissement de la rue Maréchal Leclerc au droit du Lycée.
- l'élargissement du Chemin rural de Kermerrien.
- la création d'un pan coupé au carrefour des rues Brizeux et Yan d'Argent.



CONSTRUCTION DES TROTTOIRS

Il a été construit 820 mètres linéaires de trottoirs.

On peut citer les trottoirs de :

- L'Avenue de la Gare, côté impair, entre les rues Pen ar Vir et de Cornouaille (200 ml)



- L'Avenue de la Gare, côté impair, entre le pont métallique et les Etablissements CHANARD (suite au remplacement de la conduite d'eau 420 ml)

- l'Impasse Charcot avec participation des riverains (200 m l)

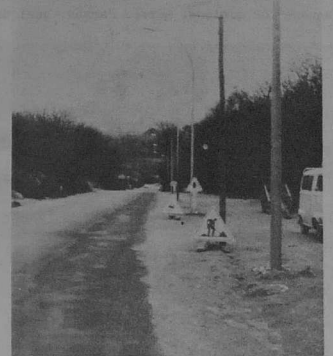
LES AUTRES TRAVAUX DE VOIRIE

Outre les opérations ponctuelles, la Ville a réalisé d'autres opérations de voirie.

Grosses réparations des voies communales

Elles concernaient les rues :

- Pierre Brossolette entre la poste et la rue Allende
 - du Pont Neuf,
 - Jean Tanguy,
 - la Tour d'Auvergne.
- pour lesquelles le revêtement de la chaussée a été refait.



A noter également l'aménagement de la rue Laënnec entre Kerguimigou et Bréhuel.

Au Budget supplémentaire, le Conseil Municipal a voté un crédit de 40 000 Frs pour réfection de la route du Ris.

Le travail a coûté 190 000 Frs, la somme payée par la Ville correspondait au coût de la surlargeur et des bas-côtés.

Les ploaristes qui arpentaient les trottoirs bordant cette voie ne bénéficieront plus, et c'est heureux, des douches que leur envoyaient les véhicules routiers en raison de l'état de la route avant la réfection.



LES JARDINS ET ESPACES VERTS

De nombreux petits travaux concernent l'amélioration des espaces verts existants : abords des écoles, plantation d'arbres place J.M. Le Bris. Rappelons pour mémoire que le parking de cette place (58 emplacements de véhicules) a été aménagé en 1973 et a coûté 102 376 Frs. Les terrains nécessités par ces travaux avaient été acquis en 1968. Nous mentionnerons plus spécialement l'aménagement d'un "square" de quelques mètres carrés, quai du Grand Port, près de la glacière.



Ainsi était satisfait le souhait qu'exprimait depuis un certain temps un conseiller municipal de Douarnenez-Centre.

Des travaux plus importants concernent :

- l'amélioration du jardin de la Villa Cornic ;
- l'aménagement du jardin le long du boulevard Camille Réaud sur la partie comblée lors des travaux de construction

du boulevard réalisé en 1965 ;

- le réaménagement du square des Sables Blancs ;
- l'aménagement d'un jardin au carrefour des rues Morvan Lebesque et de Kervignac (au pied du château d'eau).

Ces travaux ne sont pas terminés au moment où j'écris ces lignes ; en effet

si l'apport de terre végétale peut se faire quelle que soit la période, les plantations doivent se faire à un moment donné, ou encore dans le cas du jardin près du château d'eau, les travaux d'aménagement du carrefour à réaliser par les équipes de voirie conditionnent les travaux des jardiniers.



L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le programme 1977 d'éclairage public prévoyait un appel d'offres pour les travaux d'extension.

Le marché a été passé avec la Société d'Etudes et d'Entreprises Electriques pour 199 489,46 Frs. Il concernait les extensions de Kervignac à la Zone de Lannugat : 31 lampes et le carrefour de Ménez Peulven : 7 lampes.

L'entreprise fournissait et posait 31 candélabres et posait 38 lampes fournies par la Ville.

Les extensions sont facilement reconnaissables pour les automobilistes qui viennent de QUIMPER à la nuit : les lampes à vapeur de sodium qui équipent les candélabres donnent une lumière orangée qui les différencie nettement des autres lampes.

Outre ces extensions, la Ville procède :

- à la pose et au remplacement de 40 luminaires ;
- à la modification de l'éclairage public au Ris ;
- à l'extension du réseau, rue Eugène Lucas ;
- à l'intégration du réseau éclairage de l'internat du Lycée au réseau public : remarquons que cette dépense incombait à l'Education Nationale, le lycée ne possédant pas de crédits, la Ville s'est substituée à l'Etat ;
- à l'éclairage par projecteurs de l'Eglise de Ploaré ;
- à l'éclairage des abris cars montés en 1977. Ces abris sont placés :
 - rue des Sables Blancs (près de la plage)
 - place des Frères Kérivel
 - cité H.L.M. de Kerguesten
 - rue Maréchal Leclerc (devant le Foyer des Personnes âgées)
 - Place Aviateur le Brix
 - Place Edouard Vaillant
 - Rue Pierre Brossolette
 - Rue Laënnec, près du débouché de la rue G. Le Signe
 - Rue Louis Pasteur, face au n° 99

Outre les dépenses résultant des travaux, la Ville doit assurer l'éclairage public des voies. La seule dépense d'électricité pour l'année 1977 s'élève à 259 530 Frs.



le football

Par François SERGENT PRESIDENT de la COMMISSION des SPORTS
ADJOINT SPECIAL de TREBOUL

Le foot-ball, sport collectif par excellence, a toujours les faveurs d'un public nombreux. L'intérêt pour ce sport se rencontre dans toutes les catégories d'âge et l'on voit sur le pourtour des stades des spectateurs de générations différentes, du grand-père au petit-fils discutant avec une certaine passion des choses du foot-ball, établissant les chances de leur équipe préférée dans le championnat, donnant des références, établissant des pronostics avec beaucoup d'espoir au coeur, chacun regardant son équipe avec les yeux de Chimène.

Beaucoup de jeunes s'y adonnent car il est l'occasion pour eux de faire des rencontres enrichissantes sur le plan humain, de renouer l'amitié avec d'autres garçons et d'apprendre à s'entraider dans le plaisir d'un sport sain qui leur permet sur le plan physique également de trouver un équilibre harmonieux favorisant leur comportement et leur santé.

Les femmes de plus en plus sont attirées par ce sport et dans certaines villes on a vu se constituer des équipes féminines ; ce n'est pas encore le cas pour DOUARNENEZ.

Dans de nombreuses entreprises des matches de foot-ball se déroulaient à l'instigation de certains membres du personnel qui, ayant décrochés du foot-ball officiel n'entendaient pas pour autant abandonner un sport qu'ils aimaient. Aussi de nombreuses rencontres se déroulaient sur les terrains de la ville. Les municipaux de DOUARNENEZ entrant à leur tour dans la danse, il fut décidé au cours d'une réunion de grouper toutes les équipes d'entreprises qui le désiraient. Ainsi naquit la coupe de la Ville de DOUARNENEZ qui a vu l'année dernière, pour la 2ème fois, 8 équipes s'affronter en un tournoi amical quoique parfois passionné, nous offrant souvent un spectacle de valeur. Une superbe coupe offerte par la Ville de DOUARNENEZ a récompensé le vainqueur du tournoi. C'est l'équipe de la FRANPAC qui, pour la 2ème année consécutive, a obtenu le trophée. Si elle l'emporte encore une année il deviendra sa propriété. 1978 a vu une extension considérable de cette compétition puisque 20 équipes se sont engagées dans le tournoi qui a pris des proportions auxquelles les responsables ne s'attendaient pas. Cet enthousiasme ne peut que les conforter dans la poursuite de leurs efforts, afin que la coupe de la ville de Douarnenez - qui en est à sa 3ème édition - soit encore plus attrayante sur le plan sportif et plus attirante pour les nombreux spectateurs qui ne manquent pas d'assister aux différents matches et en particulier à la "finale".

L'engouement qui se manifeste pour le foot-ball tant du côté des joueurs que du côté du public nous démontre, s'il en est besoin, que ce sport est un phénomène social important auquel il convient de prêter toute l'attention désirée. Beaucoup de jeunes hommes éprouvent d'ailleurs le besoin de se rencontrer, de se mesurer dans des compétitions sportives, ce qui entretient, malgré les luttes ardentes sur le terrain, une grande amitié après les compétitions. Le sport a en effet pour côté particulier l'estime et le respect de l'adversaire.

Notre cité douarneniste compte 4 clubs pratiquant essentiellement le foot-ball :

- la STELLA-MARIS
- Les GAS D'YS de TREBOUL
- Les GAS de St HERLE de PLOARE
- L'U.S.L.D.



En faisant un rapide tour de nos équipes.

La STELLA, hiérarchiquement la plus forte, n'a pu pour des raisons que nous n'analyserons pas ici - ce n'est pas notre rôle - conserver sa place en division d'honneur et joue en division supérieure régionale.

Elle possède un effectif important puisque

- 3 équipes de seniors
- 1 équipe de juniors
- 2 équipes de cadets
- 2 équipes de minimes

disputent le championnat de la Ligue de l'Ouest et du district du Finistère-sud.

L'école de football comprend environ 120 jeunes. Souhaitons à la Stella de remonter en Division d'Honneur pour le plaisir de tous.

Les Gas d'Ys de Tréboul ont réalisé quant à eux leur meilleure saison en 1977 et n'ont dû qu'à des circonstances imprévues - mais c'est la loi du sport - de rater de très peu leur montée en promotion d'Honneur, ils jouent donc en lère division de district. Ils comptent 3 équipes seniors - 1 équipe junior - 1 équipe cadet - 1 équipe minime.

L'école de football compte environ une centaine de jeunes footballeurs.

Les gars de St Herlé pratiquent en promotion de 1ère division de district, ils ont également réalisé une excellente saison 77-78 ratant de peu leur accession en 1ère division, qui sera certainement encore le but poursuivi l'année prochaine. Souhaitons leur bonne chance.

Ce club comprend :

- 3 équipes seniors
- 1 équipe juniors
- 1 équipe cadet
- 1 équipe minime.

L'école de football compte de 80 à 100 joueurs.

L'U.S.L.D. elle, a débuté le championnat de 2ème division de district en 76 où l'on peut dire qu'elle n'a pas très bien réussi, alternant d'excellents résultats avec d'autres moins bons. Tous nos voeux l'accompagnent pour leur prochaine saison. L'U.S.L.D. a aligné cette année 2 équipes seniors, 1 équipe minime. L'école de football compte environ 80 jeunes.

L'ENCADREMENT :

Un problème se pose pour certaines de ces équipes, celui de l'encadrement car le bénévolat suivant une progression inverse à celle des pratiquants du football va en s'amenuisant et il devient difficile parfois de se répartir les tâches pour les dirigeants au sein des différentes équipes.

Aussi doit-on remercier ceux qui se dévouent pour l'animation de tous ces clubs et nous sommes toujours disposés à discuter avec eux de leur problèmes et à essayer de trouver le meilleur moyen de les résoudre à condition cependant que ceux-ci soient posés en toute sérénité et que la concertation ne se transforme pas en contestation. Celle-ci en effet devient l'expression normale et logique du négativisme.

Des commissions sportives extra-municipales se réunissent de temps en temps à la mairie afin que tous les problèmes concernant le football soient débattus d'une façon démocratique.

La Ville de DOUARNENEZ possède 2 stades municipaux pour l'entretien desquels les services techniques apportent toute leur compétence et sur lesquels veillent avec beaucoup de soin les dévoués gardiens de nos stades : M. LE ROUX Jean pour le stade de Sainte Croix et M. LE BOT Joseph pour le stade LESTEVEN, qui mettent un point d'honneur à conserver avec tous les moyens dont ils disposent des pelouses impeccables, aussi bien à Kervignac, à Kerlaz, à Bréhuel et à Tréboul.

Si la sécheresse en 1976 nous avait causé de sérieuses préoccupations, cette année par contre tout semble rentré dans l'ordre naturel des choses et nos équipes ont pu débiter leur saison sur des terrains en parfait état. Cependant les équipes engagées dans les différentes compétitions augmentent d'année en année et l'on peut estimer qu'en peu de temps le nombre de celles, participant aux compétitions a doublé.

Les terrains "ne poussant pas" à la même allure, des problèmes se sont posés sur le nombre de ceux dont peuvent disposer les clubs le dimanche.

La commission sportive étudiant ces problèmes importants pour la pratique du football dans notre cité, a examiné différentes solutions.

À Bréhuel, avant le passage à niveau, la ville possède un espace que l'on va combler. 3 terrains pourront y être édifiés en plaines de jeux sur lesquelles nos jeunes pourront évoluer et où le football à 7 trouvera également un ensemble sportif qui conviendra à cette nouvelle forme de compétition chez les jeunes. Cette plaine de jeux peut être réalisée dans des délais très raisonnables et nous pouvons penser que pour la saison 79/80 nous pourrions disposer de ces terrains.

Un terrain de jeux pourrait aussi voir le jour à Tréboul, dans une zone que la municipalité a incluse dans le plan de la Z.A.D.

Une étude sérieuse va être entreprise. Je pense que ce sera une bonne initiative pour le développement du football dans notre cité.

Cela permettra de donner plus de cohésion à l'ensemble du grand DOUARNENEZ sur le plan sportif, en y incorporant les différents quartiers et en les harmonisant dans les réalisations sportives municipales. Il faut ouvrir ici cependant une parenthèse pour bien définir les responsabilités quant au financement de toutes ces réalisations sportives. Notre souci quotidien est de mettre sur pied un programme susceptible de donner satisfaction à tous, mais dans la limite du budget municipal car là est le problème majeur. Or il semble que les subventions se font rares et l'argent est distribué avec beaucoup de parcimonie pour le sport dans notre pays. Il suffit de regarder le budget sportif de la nation, alors que "nos étranges lucarnes" sont remplies de personnages qui nous dispensent avec libéralités des promesses. Il est vrai que celles-ci sont élevées au rang d'institution. Alors nous devons nous équiper nous-mêmes et là n'est pas le moindre problème des collectivités locales. Cependant par des études sérieuses nous assurerons notre programme et donnerons à chacun ce qu'il est en droit d'attendre de gens responsables.

Beaucoup de travail a déjà été fait dans le domaine du sport. Le dernier bulletin municipal nous a déjà donné un aperçu qui sans être exhaustif n'en est pas moins éloquent.

Aussi est-il inutile d'y revenir à nouveau. Nous ne voulons pas pour cela nous décerner un satisfecit, contrairement à ce que ne manqueront pas de dire "certaines mauvaises langues". Nous savons que beaucoup de choses restent encore à faire. Nous nous y emploierons de notre mieux avec les moyens qui sont les nôtres mais aussi et surtout avec tout notre cœur.



Match corporatif "Kan-Ar-Mor" "Communaux" en décembre 1977
Les communaux marquent les 3 buts et gagnent le match par 2 à 1

LES TRAVAUX DU SERVICE D'EAU

Chaque année la Ville étend son réseau d'eau potable afin qu'un jour que l'on espère le plus proche, tous les Douarnenistes pourront être abonnés au service d'eau communal. Je souligne ce dernier mot, car en 1970 la Ville avait été saisie d'une demande d'affermage du service d'eau. Le Conseil Municipal en avait délibéré le 29 octobre 1970. Une bonne fraction du personnel communal et tous les employés du service d'eau avaient déclaré être opposés à la cession du service à une entreprise privée.

Le Conseil Municipal, dans sa conclusion, décide d'ajourner la question. Au cours de la réunion suivante, un échange de vues a lieu entre les conseillers. La question de l'affermage n'ira pas plus loin.

Ceci dit, revenons en 1977. Dans le courant de cette année la ville a réalisé plusieurs extensions :

- quartier de Kergoulinet. 448 mètres, PCV Ø 110 mm

Cette extension permettra en outre d'assurer la protection incendie de ce quartier, on se rappelle l'incendie de la ferme du Cornigou en juin 1972 où les vaches ont péri carbonisées.

- rue de l'Aubépine. 140 mètres, fonte Ø 100 mm

- Boulevards Camille Réaud et Richepin. 218 mètres, fonte Ø 100 mm

Cette extension a un caractère particulier. Il s'agit d'un bouclage; cette opération consiste à relier deux canalisations. Le bouclage a pour but d'assurer une meilleure circulation de l'eau ; ceci a pour effet de retarder l'entartrage de la canalisation et donc de retarder son remplacement. Un autre avantage de ce travail se remarque à l'occasion d'une rupture de canalisation (une " casse " en langage de service d'eau), il permet d'éviter de priver d'eau tout un quartier.

Les travaux ne se limitent pas aux extensions, en effet certaines canalisations doivent être remplacées. Leur aspect extérieur quand elles sont sorties de la tranchée peut étonner. A part une légère couche de rouille, les canalisations paraissent en bon état. Toutefois si l'on s'approche un peu du chantier, et si l'on a la curiosité de regarder à l'intérieur de la canalisation, on s'aperçoit que son diamètre est bien réduit en raison des dépôts de calcaire qui tapissent les parois des canalisations.

Les remplacements de canalisations ont été effectués :

- Avenue de la Gare, 562 mètres, fonte Ø 100 mm.

Le tuyau d'origine avait un diamètre de 100 mm, réduit en raison des dépôts, à un diamètre moyen de 60 mm, ce qui signifie que, par endroits, le passage ouvert à l'eau était encore plus réduit : les services communaux ont profité de ce remplacement pour porter le diamètre à 150 mm afin d'améliorer rationnellement l'alimentation de Tréboul qui s'était révélée insuffisante pendant la période estivale.



LA STATION DU NANKOU

A droite du bâtiment carré deux filtres à neutralité (maerl) qui reçoivent l'eau brute (PH6) la neutralité remonte le PH à 7,3 pour la distribution. A l'intérieur du bâtiment, appareil de stérilisation de l'eau, armoire électrique de commande, 2 pompes électriques de refoulement en service alterné. Sous la dalle circulaire une citerne de 150 m³ qui alimente automatiquement le réservoir de Kerguesten.

- Rue Ernest Renan, 570 mètres, fonte Ø 100 mm

Ces remplacements de canalisations, outre le but tangible pour les abonnés, à savoir une meilleure distribution, permettent aux services communaux d'atteindre un de leurs objectifs : la meilleure gestion possible des services. Je m'explique : Les vieilles canalisations sont sujettes à des fuites qui nuisent au rendement du réseau ; celui-ci se traduit par un rapport

Eau pompée

Eau utilisée

Ce rapport me disait récemment M. STRULLOU, Directeur des Services Techniques Municipaux était il y a 10 ans de 65 % à DOUARNENEZ et il ajoutait "à St Etienne il y a 5 ou 6 ans il était voisin de 50 %". Vous verrez à la fin de cet article le rendement auquel les services sont parvenus.

Enfin la Ville a fait poser une canalisation de 340 mètres de longueur et de 250 mm de diamètre pour améliorer la production des sources de Kergaoulédan. Il s'agit de la première phase d'un travail, la seconde permettant de conduire ces eaux jusqu'à la station du Nankou.

L'utilisation maximum des eaux de Kergaoulédan traduit encore le souci d'une meilleure gestion. L'eau de Pouldergat coûte à la collectivité deux fois moins cher que l'eau du Ris ; la différence du prix de revient s'explique par :

- Le pompage des eaux brutes de Kératry qui a nécessité la mise en place d'un dégrilleur en 1974,
- Le traitement complet des eaux du Ris.

La qualité naturelle des eaux de Pouldergat n'exige pas un traitement aussi complexe qu'à Kératry. Donc une eau de qualité coûtant peu cher.

Outre ces travaux, la Ville a continué les travaux d'extension du plan d'eau ainsi que des forages aux sources de Kergaulédan pour mieux connaître les possibilités de production de cette source.

Atitre documentaire, vous pouvez lire ci-dessous quelques renseignements sur le service d'eau.

Production eau 1977

Consommation 1977

Rivière du Ris	: 821 400 m3	Douarnenez-centre	: 183 020 m3
Sources de Pouldergat	: 330 520 m3	Tréboul	: 160 879 m3
Source de Bréhuel	: 146 850 m3	Ploaré	: 148 744 m3
	1 297 770 m3	Pouldavid	: 44 824 m3
		Consommation indus-	: 282 140 m3
		trielle	
		Lavoir, chasses d'eau:	: 120 000 m3
		des égouts, etc...	

Rendement : $\frac{939\ 697}{1\ 297\ 770} = 72,40\%$

Les abonnés au nombre de 5 525 ont payé en 1977 :

- au titre de l'eau	: 1 340 600 Frs
- au titre de la redevance assainissement	: 557 947 Frs
- au titre de la redevance de lutte contre la pollution	: 227 904 Frs

Les sommes indiquées ci-dessus s'inscrivent à des budgets différents, cependant votre quittance porte ces 3 facturations.



KERVIGNAC

Le réservoir de la tour : hauteur 37 m - altitude 108 m - NGF
On devine sous le gazon les deux réservoirs enterrés de 1500 m3 chacun, dans le bâtiment central le départ de la distribution d'eau pour Douarnenez et les pompes qui alimentent le réservoir haut.

L'une représente le prix payé par les abonnés pour l'eau qu'ils consomment. Le tarif est fixé chaque année par le Conseil Municipal.

La redevance assainissement est égale au produit du nombre de mètres cubes d'eau par le tarif de base fixé par le Conseil Municipal. Son produit sert au financement des travaux d'assainissement.

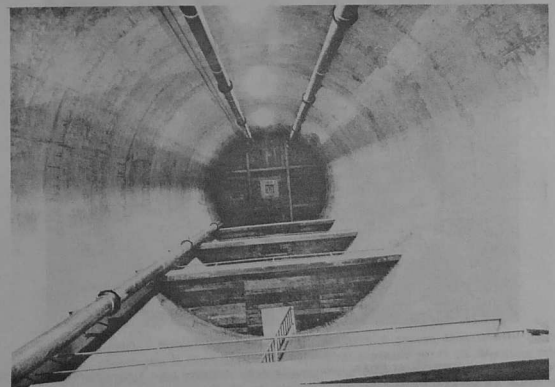
La redevance de lutte contre la pollution était avant 1974 intitulée redevance due à l'agence de bassin. Elle était payée par la Ville sans financement apparent de la part des contribuables. Depuis 1976, les abonnés versent une redevance en fonction de la consommation d'eau et selon un tarif fixé par l'agence de bassin. La ville reverse cette somme à l'agence de bassin.

Rappelons que la Ville est alimentée par les eaux de la rivière du Ris, traitées à la station de Keratry construite en 1954 et renforcée en 1964. Ces eaux étaient distribuées d'abord par le château d'eau de Ploaré, démoli en 1976, puis par les deux réservoirs enterrés de 1 500 m3 chacun situés à Kervignac et mis en service en 1962 et enfin par le réservoir sur tour mis en service en janvier 1974. Les équipements de Kervignac reçoivent ainsi les eaux de Bréhuel.

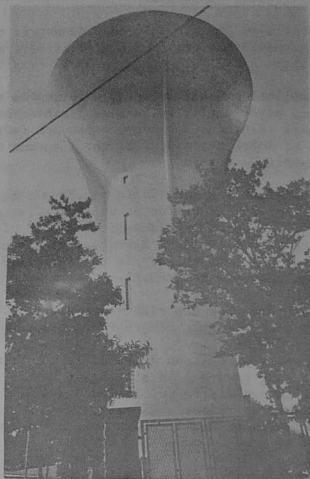
Nous dirons, en simplifiant à l'extrême, que les réservoirs enterrés alimentent le centre ville et que le réservoir haut alimente Ploaré et la campagne.

Les eaux de Pouldergat étaient amenées au Château d'eau de la rue Gendarme Riou, démoli en 1967. Actuellement elles sont reçues à la station du Nankou construite en 1974. Cette station dessert par l'intermédiaire du Château d'eau de Kervignac, mis en service en mars 1974, Pouldavid et Tréboul. Rappelons pour mémoire que les sources de Lesconil en Tréboul et Poullan et les 2 réservoirs, rue Brossolet ont été mis hors service en février 1976.

Une dernière information : les canalisations d'eau s'allongent sous terre sur une longueur de 109 kilomètres.



Une vue insolite du château d'eau



LE CHATEAU D'EAU DE KERGESTEN

Construit par la Sté Raineteau.

La tour présente un faux aplomb de 0m258 pour une hauteur totale de 23m30.

Ces chiffres ont été mesurés par M. Gervois, Géomètre-Expert à Douarnenez.

Les ailettes que l'on remarque ont été placées pour rendre le faux aplomb moins apparent à l'œil.

Les enduits ont été réalisés par la SCOR.

Les équipements hydrauliques par les Ets Herlicq.

Ces 3 sociétés ont construit aussi le château d'eau de Kervignac.

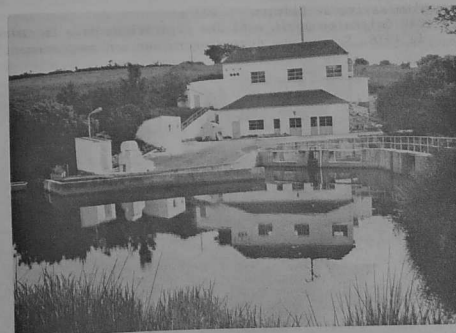
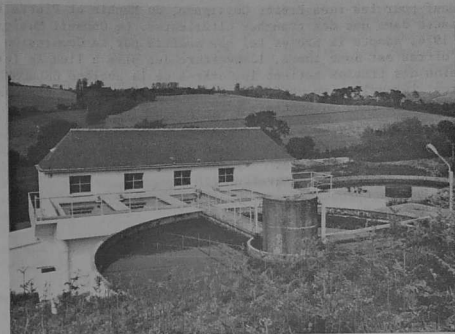


Aux sources de KERGOUALEDAN, une fouille a été réalisée pour y construire une "bâche" de 40m3. La bâche a été réalisée fin 1977 par les Ets Quillivéré. La dépense a été inscrite au budget primitif 1978, en anticipation sur le bilan de 1978, je signale que les ouvriers du service d'eau viennent de poser 2k500 de canalisations sur la route allant à Keriolet.

LA STATION DE KERATRY

La station telle qu'on la voit en descendant le chemin d'accès.

Au premier plan le bassin décanteur construit en 1964, il reçoit les eaux brutes. Le bassin de droite n'est plus en service depuis cette date. Derrière les 4 filtres à sable, leur paroi a été rendue étanche par une plastification faite en Juin 1973. Au dessous la citerne d'eau rendue potable par injection de chlore.



Au premier plan la réserve d'eau de Keratry. Sur terre, à gauche dans le petit bâtiment l'appareil commandant le dégrilleur mis en service en décembre 1974. Le dégrilleur retient un fort pourcentage des matières charriées par l'eau : feuilles, algues etc... un peu plus en arrière le bâtiment à chaux qui vient d'être construit cette année par le personnel du service des eaux. A droite le barrage construit en 1974-75 par le personnel du service des eaux. Dans le grand bâtiment au sol les pompes aspirant l'eau brute, le chloromètre des pompes refoulant l'eau traitée vers Kervignac, dans le bâtiment haut les commandes des filtres.

LA 8ème TRANCHE D'ASSAINISSEMENT

La 8ème tranche d'assainissement s'est terminée en janvier 1978. Les premières demandes concernant ces travaux ont été reçues en mairie en 1974, elles concernaient l'impasse Curie et la rue du Portzic. En 1975, la Ville est saisie d'une demande relative aux eaux usées à la cité de transit de Kervignac ; ces eaux se déversaient sur les terrains voisins. L'avant projet concernant les rues à assainir est reçu en Mairie, établi par les services locaux de l'Équipement, le 25 août 1976. La Commission des travaux l'examine le 6 octobre et donne son accord sur les travaux proposés, sauf pour les rues Préfet Collignon, du Menhir et Pierre Brossolette qui seront réalisées dans une des tranches ultérieures. Le Conseil Municipal, réuni le 17 décembre 1976, adopte le projet tel que modifié par la Commission des Travaux. L'appel d'offres est donc lancé, l'ouverture des plis a lieu le 1er février 1977. La Commission des travaux retient les offres de la société DELHOMMEAU et HERLIQ solidaires, lesquelles se chiffrent à 838 124,02 Frs. Les travaux prévus au marché concernent les rues suivantes :

- quai de l'Yser	35 m
- Rue de la Montagne	80 m
- Rue Laurent Gonidec	50 m
- Rue de la Tour d'Auvergne	120 m
- Rue de Cornouaille	100 m
- Rue du Portzic	100 m
- Rue de la Marne	300 m
- Impasse Curie	110 m
- Rue Hervé Quéméner	300 m
- Cité de Transit de Kervignac	670 m
- Rue Emile Chevé	185 m
- Passage des Frères	70 m
(Cette rue sera ajoutée plus tard au marché, suite à une demande d'un voisin)	
- L'émissaire du Flimiou	300 m
(Cet émissaire avait subi des réparations dans le courant de 1976. Sa rupture devait entraîner son remplacement).	



Les travaux rue de la Marne

La rupture de la canalisation est la conséquence de l'effet de succion de la mer sur le sable des terre-plains : la canalisation n'est plus supportée et elle se brise. Pour éviter cet inconvénient, il a été prévu une canalisation en acier reposant sur des potences ancrées dans le béton de la digue de retenue. Cette canalisation a un diamètre de 400 mm. Elle sera remplacée dans le cadre des travaux du projet général d'assainissement, lequel comprend également la station d'épuration, par une canalisation d'un diamètre de 600 mm.

Les travaux ont commencé le 20 mars 1977. Mais certains de ces travaux nécessitent des formalités administratives. Le passage de la canalisation desservant la rue Emile Chevé doit rejoindre le réseau de la zone industrielle et pour cela passer sur des terrains privés. Une convention a été passée avec M. CLAQUIN, dont le terrain est voisin de la cité de transit et avec Mme Des Essarts. Toutefois la canalisation passant sur le terrain de cette dernière, cause des dommages à une parcelle destinée à produire du foin. Le conseil municipal en débat le 27 juillet 1977 et vote une indemnité de 800 Frs à M. DOARE, fermier.

Rue Hervé Quéméner, une canalisation prévue doit rejoindre celle de la rue Louis Pasteur, pour ce faire passe sur le terrain de M. LE BARS et M. HEMON. Une convention est également passée avec les intéressés. Nous relevons également un arrêté de M. Le Préfet en date du 2 avril 1976 indiquant que la ville percevra une subvention de 160 000 Frs (30 % sur 500 000 Frs) pour l'extension du réseau d'assainissement.

Le 2ème arrêté en date du 7 décembre 1977 indique que la Ville percevra une subvention de 76 000 Frs (30 % sur 250 000). Signalons que les travaux avaient été confiés à la Direction Départementale de l'Équipement par décision du Conseil Municipal en date du 8 avril 1977 et que la dernière délibération concernant cette affaire date du 21 Avril 1978. Le Conseil Municipal sur proposition de la Direction Départementale de l'Équipement fixe le prix du branchement à 1 480 Frs.

Je profiterai de la présente pour rappeler que cette redevance de branchement est due par tous les propriétaires d'immeubles dont le terrain ou la maison peut être raccordé au réseau d'égoût. Ces personnes sont également redevables de la redevance d'assainissement. Les personnes qui ne sont pas raccordées paient la vidange de leur fosse à un tarif double et si dans un délai de deux ans, le raccordement n'est pas effectué, les intéressés sont passibles d'une majoration de redevance d'assainissement de 100 %. Le Conseil Municipal s'est prononcé sur cette question le 16 septembre 1977 suite à une demande de la Cour des Comptes.



La pose de l'émissaire du Flimiou

LES AUTRES OPÉRATIONS

CONSOLIDATION DE LA FALAISE A LA ZONE INDUSTRIELLE DE POULDAVID

Les services de la Mairie sont saisis par M. BALOIN le 14 février 1977, d'un glissement de terrain dans la partie de son entreprise surplombant les établissements PAULET. Des instructions sont immédiatement données au service de l'Équipement afin d'y remédier.



Les travaux réalisés en 1977

L'éboulement de l'an dernier est dû aux fortes pluies. Précédemment et précisément en février 1972, la pluie avait également provoqué des éboulements sur la partie haute de la Zone Industrielle.

Mais je dois préciser que la pluie n'était pas la seule cause des travaux de 1972 et que le fait d'avoir remblayé, sans décaper le sol, avait, plus que la pluie, causé l'éboulement.

Les éboulements n'avaient pas seulement concerné la Zone Industrielle à cette époque, puisque l'on note dans un journal local qu'un mur de soutènement s'était effondré rue Jean Barré.

LES OPERATIONS IMMOBILIERES

La Ville réalise chaque année un certain nombre d'opérations foncières, notamment pour les acquisitions de terrains nécessaires à l'élargissement des voies. Ces acquisitions sont indiquées dans le cadre des travaux de voirie.

Trois opérations ont cependant un caractère particulier.

La cession des Chantiers LE GALL

Le Conseil Municipal, réuni le 8 Avril 1977, autorise le Maire à céder gratuitement à l'Etat, pour la construction d'un bâtiment des Impôts, les terrains sur lesquels étaient implantés les Chantiers Navals de M. Alfred LE GALL.

Ainsi disparaissait le dernier Chantier Naval de DOUARNENEZ CENTRE.



Les chantiers Le Gall avant leur récente démolition

Le premier à connaître ce sort fut le Chantier Naval ROCHEDREUX situé rue du Môle, actuellement rue Barbusse, à l'emplacement de l'Inscription Maritime. Son activité fut perturbée pendant la guerre 39-45 par les barrages anti-chars construits rue du Môle par les Allemands.

Les bateaux ne pouvaient plus être lancés de la cale de sauvetage, que certains nomment aujourd'hui cale des Iliens, parce que ceux-ci y font leur carénage. Les lancements de pinasses construites par M. ROCHEDREUX ont dû se faire pendant un temps à Port Rhu.

Je me souviens encore de voir passer les bateaux trainés par une trentaine de marins qui tiraient les bateaux depuis le chantier jusqu'au Quai du Port Rhu. Traîner un bateau de 12 à 15 mètres n'était pas une chose aisée, on s'en doute. Aussi, pour éviter la pente assez forte de la rue Barbusse face à l'usine LE RAY, les marins prenaient la rue Pors Laouen et la rue d'Ys, actuellement dénommée rue Quartier-Maitre Guillou.

L'activité de ces chantiers cesse vers 1945 et M. ROCHEDREUX continue à exercer son activité aux Chantiers de Cornouaille. Les Chantiers resteront à Tréboul jusqu'à leur transfert au terre-plein du Port en 1973 dans des bâtiments construits par la Ville de DOUARNENEZ.

Le deuxième chantier à connaître le même sort fut celui de M. LARGENTON, situé sur un terrain communal place de l'Enfer. Il cesse son activité en 1968. En effet, la location du terrain cesse le 31 Décembre 1968.

Puis ce fut le tour de M. Marcel LE GALL dont le chantier était situé à la verticale du Pont.

Ces trois chantiers ont été remplacés en nombre par les Chantiers Navals de la Zone Industrielle de Pouldavid : M. TANGUY en 1964, M. BALOUIN en 1971 et la Société M.I.P. implantée sur la Zone Industrielle de Lannugat en 1976 qui construit entre autre des bateaux.

Toutefois, on ne saurait passer sous silence l'activité de constructions navales qu'exerçait M. Jean AUTRET, tout d'abord aux chantiers de M. Marcel LE GALL, puis chez lui au lotissement de Ploaré avec 2 compagnons et depuis 1968 sur la Zone Industrielle de Pouldavid.

Il a pendant quelques temps compter parmi son personnel M. LARGENTON qui de nouveau construisait les mêmes excellents canots qu'il construisait à son chantier de la Place de l'Enfer.

M. AUTRET s'est reconvertit. Il ne fait plus de constructions navales. Son activité s'est développée puisque son entreprise compte désormais 8 compagnons. Il s'est spécialisé dans la fabrication et l'agencement de cuisines et placards de style et les façades commerciales.

Vente du terrain de l'Abattoir

Le Conseil Municipal, réuni le 16 Novembre 1977, autorise le Maire à vendre le terrain de l'Abattoir à l'E.D.F. Celle-ci envisage d'étendre son activité et le terrain de l'Abattoir semble lui convenir.

Cette vente a été rendue possible par la décision de fermeture prise par le Conseil le 22 Juillet 1977.

Cette affaire commencée en Mai 1972 et qui a soulevé une certaine passion n'est pas encore terminée en ce sens que la Ville n'a pas encore perçu la prime de fermeture.



Vue de l'abattoir, sans commentaire

Vente de terrain à la Zone Industrielle de Lannugat

La Ville a vendu un nouveau terrain à la C.T.D.

L'acte de vente, établi le 10 Août 1977 en l'étude de Maître POITEVIN, porte sur 14 880 m².

Un nouveau bâtiment est construit.

Nous osons espérer qu'il sera générateur d'emplois.



Le dernier bâtiment de la CTD

LES Z.I.F. ET LES Z.A.D.

On ne peut passer sous silence les deux importantes délibérations du 17 Juin 1977 qui concernent les Z.I.F. et les Z.A.D.

La Z.I.F. qui est la contraction de Zone d'Interventions Foncières a pour effet d'attribuer à la Commune un droit de préemption sur toutes les ventes d'immeubles se produisant à l'intérieur de la zone couverte.

M. le Préfet du Finistère, par son arrêté du 19 Août 1977, a officialisé la création de la Z.I.F.

Dans la pratique, les notaires informent les Maires des mutations dont il ont connaissance dans le périmètre de la Z.I.F.

La Z.A.D. ou Zone d'Aménagement Différé comporte 3 dispositions fondamentales :

- elle donne à la commune le droit de préemption,
- elle met la commune en demeure d'acheter les terrains inclus,
- elle empêche une augmentation anormale du prix de ces terrains en arrêtant leur valeur à une date de référence fixée un an avant la publication de l'acte créant la Z.A.D.

Le Conseil s'est prononcé favorablement pour plusieurs Z.A.D. :

A Ploaré :

- le secteur de Kerguimigou-Kemarron où un lotissement communal est en voie de réalisation,



Les terrains de Kermigou, vus du Lycée

- le secteur de Coataner,
- le secteur de la rue Hervé Quéméner.

A Tréboül :

- le secteur de Listrouarn : la Ville y prévoit un lotissement communal,
- le secteur du Parou Braz,
- le secteur des Sables Blancs
- le secteur de Kerguesten et de Toubalon,
- le secteur de la plage de St Jean
- le secteur de la plage de Pors Melen.

Chacune de ces Z.A.D. a fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 4 octobre 1977 qui a été publié dans la presse locale de 31 Octobre 1977.

ACQUISITION DE MATERIEL POUR LE
FOYER DES PERSONNES AGEES

Le 15 février 1975, le Conseil Municipal délibère et autorise le Maire à signer avec M. Le Préfet un contrat de secteur pour la réalisation d'un programme finalisé pour le maintien à domicile des personnes âgées. En septembre 1975, une correspondance transmise à M. Le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale, indiquait les prévisions d'équipement nouveau, on y note :

- 1 - Construction d'un foyer logement au Carbont
- 2 - Construction d'un foyer restaurant à Douarnenez-centre
- 3 - Construction d'un foyer club à Ploaré.

Le 30 mars 1976, M. Le Maire reçoit une correspondance de M. Le Directeur Départemental de l'action sanitaire et sociale à laquelle sont joints les arrêtés préfectoraux portant attribution de subvention à savoir 180 000 Frs à l'office public d'H.L.M. pour la construction d'un foyer restaurant, foyer club implantés dans les locaux d'un foyer résidence pour personnes âgées au Carbont ; et une subvention de 60 000 Frs allouée à la Ville de Douarnenez pour l'équipement d'un foyer club. La Ville passait donc un marché avec les établissements LE CERF pour l'acquisition d'un matériel pour l'équipement de cuisine.

Le foyer du Carbont a ouvert ses portes le 7 novembre 1977 et il accueille 52 personnes.

CONVENTION AVEC L'A.R.I.M.

Vous avez fait connaissance avec l'A.R.I.M. si besoin était, par l'article de M. PEUZIAT, adjoint. Je rappellerai simplement les délibérations du Conseil Municipal sur cette importante question en 1977.

Le 20 juin, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention d'étude et de définition du périmètre rénové. Le 16 décembre, le Conseil Municipal délibère à nouveau sur cette question et adopte une pré-convention d'opération pour l'îlot du grand port et autorise le Maire à signer un bail pour un local que la Ville met à la disposition de l'A.R.I.M.

Il est évident que la rénovation du centre-ville entraînera une revitalisation de ces quartiers.

Ils retrouveront peut-être, nous l'espérons fermement, l'animation qu'il a connue.



Le marché autour des halles vers 1910

BILAN FINANCIER DES OPERATIONS

Certaines de ces opérations ont été réalisées sur plusieurs exercices. Par ailleurs, tous les travaux réalisés n'apparaissent pas dans l'énumération des opérations. Enfin, pour certaines opérations non terminées, nous avons indiqué le coût prévisionnel.

	DEPENSES		
	TERRAINS	TRAVAUX	AUTRES
Réfection toit ancienne Mairie		131 308	
Réfection toit église St Joseph		231 134	
Constr. réfectoire Ecole Jean Turmeau		92 029	
Construction W.C. Croas Talud		30 000	
Aménagement accès Ecole Jules Verne		60 000	
Elargissement rue Brossolette	93 975	232 125	
Aménagement parking Béziers	566 415	328 000	
Elargissement rue des Sables Blancs	101 295	311 588	
Aménagement voie accès à Lannugat	29 635	150 000	
Amélioration des voies existantes		117 964	
Constructions de trottoirs		159 752	
Grosses opérations		216 506	
Travaux des jardins et acq. matériel		340 000	
Travaux d'électrification		315 324	
Travaux sur réseaux d'eaux pluviales		29 280	
Travaux d'assainissement 8è tranche		914 000	
Travaux d'eau		694 600	
Consolidation de la falaise de Pouldavid		70 746	
Acquis. matériel pour foyer Pers. Agées			165 323
Convention avec l'ARIM			200 000
TOTAUX	791 320	4 424 356	365 323

SUBVENTIONS		EMPRUNTS		AUTRES	OBSERVATIONS
PREVU	ENCAISSE	PREVU	ENCAISSE		
		140 000	140 000		
		140 000	140 000		Y compris chauffage central
		64 000			
			172 000	172 000	
		720 000	720 000		
		220 000	220 000		
		150 000	150 000		
		290 000	290 000		Cet emprunt couvre aussi des travaux de 1976
		200 000	200 000		
21 904	21 904	310 000	280 000		
		345 000	290 000		
20 000	18 778	300 000	300 000		
		30 000	30 000		
226 500	150 000	560 000	560 000	18 500 0	Fact. branchement
73 979	73 857	440 000			La dépense comprend des travaux autres que ceux mentionnés dans l'article
		54 000			
60 000	60 000	110 000	110 000		
175 000					
577 383	324 539	4 245 000	3 602 000	18 500 0	

Ces chiffres ne se retrouvent pas en totalité dans le compte administratif 1977. De même, ce compte retrace d'autres opérations. Le compte administratif n'étant pas terminé au moment où j'écris ces lignes, je ne puis en tirer toutes les conclusions.

Cependant une évidence transparaît autant dans le bilan des opérations indiquées ci-dessus que des renseignements incomplets que l'on peut tirer aujourd'hui du compte administratif.

LES SUBVENTIONS

De nombreuses lignes ont été écrites à ce sujet, et pour cause. Les dépenses d'investissement indiquées ci-avant totalisent 5 580 999 Frs, les subventions prévues 577 383 Frs soit un rapport de 10,34 %

Au compte administratif les dépenses d'investissement (acquisitions foncières, matériel et travaux) totalisent 10 919 928 Frs, les subventions encaissées totalisent 1 311 628 Frs soit un rapport de 12,01 %.

Je précise que ces chiffres ne comprennent pas les crédits du Fonds d'Equipement des collectivités locales sur lesquels je m'explique plus loin.

Le taux des subventions qui avoisine 10 % est insuffisant. Pourquoi ? Les subventions allouées aux communes sont attribuées par des services d'Etat.

Ceci revient pratiquement à faire décider par une instance autre que la collectivité communale, les équipements à réaliser. Les communes qui entendent rester entièrement libres de leur choix sont presque réduites à faire leurs travaux sans subvention. Trois exemples illustrent cette situation :

- le sentier touristique de Tréboul,
- l'aménagement du lotissement défectueux du Bois d'Isis
- la construction d'un réfectoire à l'école Jean Turmeau

Le sentier touristique de tréboul construit entre les années 1968 et 1971 commence à la Pointe, passe sur le Rheun, longe les propriétés mitoyennes de la plage des Sables Blancs, puis va en s'élargissant du terre plein de la plage jusqu'à Gorléoch. Il a été réalisé parce que un membre de l'Assemblée Départementale avait "décroché" une subvention de 153 000 Frs. Les travaux ont cependant coûté 566 888 Frs compte tenu d'une participation de 50 000 Frs, versée par les riverains. Le montant des emprunts contractés par la ville totalisent 317 000 Frs.



La partie financière de la 2ème opération paraît pour le moins curieuse.

Cette opération se signale par une lettre en date du 14 Mai 1971 de M. l'Ingénieur des T.P.E. qui écrit : " Les propositions établies en accord avec l'ancienne municipalité prévoient au titre de l'aménagement des lotissements défectueux, une dépense subventionnable de 500 000 Frs, une subvention de 375 000 Frs

Sans entrer dans les différentes phases de cette opération, signalons que la mairie a reçu cinq arrêtés attributifs de subvention. La collectivité bénéficiaire mentionnée est bien la ville de Douarnenez.

Total des subventions prévues :	265 000 Frs	soit un pourcentage
Coût des travaux réalisés :	574 972 Frs	de subvention voisin
		de 50 %.

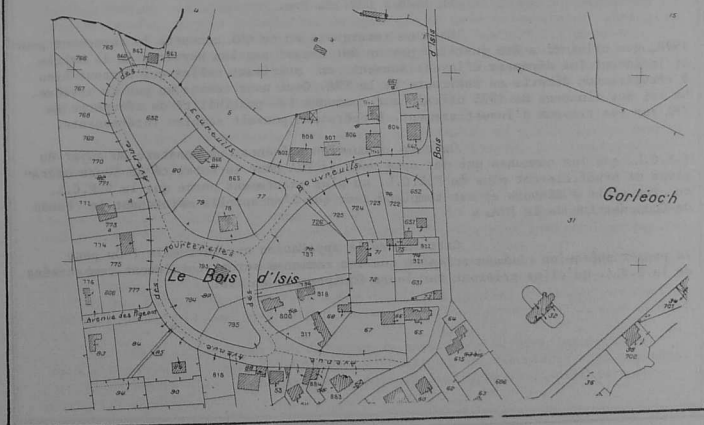
Ce qui nous change des pourcentages indiqués ci-dessus. Toutefois, à ce jour la ville a seulement perçu 82 150 Frs de subvention. Pourquoi ?

La réponse vous est donnée par copie d'une lettre du 4 Juin 1976, de M. le Ministre de l'Equipement à M. le Préfet, : " Les subventions accordées dans le cadre de la législation sur l'aménagement des lotissements défectueux ne peuvent être versées à la ville de Douarnenez."

Bien entendu M. le Maire réagit et par lettre du 20 Juillet 1976, il demande à M. le Préfet de bien vouloir intervenir pour que la Ville soit créditée au plus tôt du montant des subventions dont elle avait été assurée d'obtenir le versement.

Le 19 Août 1976, M. le Préfet répond qu'il est disposé à provoquer éventuellement une réunion à la Préfecture, avec les services de l'Equipement dès qu'ils disposeront des éléments d'information nécessaires de leur administration centrale, et les services de la mairie pour examiner les solutions à apporter à ce problème.

Depuis les choses en sont là.



La 3ème opération est mentionnée, dans ce bulletin, il s'agit de la construction d'un réfectoire pour l'école Jean Turmeau. Si la ville avait attendu la subvention pour le réaliser, les travaux n'auraient pas encore été commencés, ceci illustre bien les demandes faites à plusieurs reprises par les Maires de France, en ce qui concerne : "La globalisation des subventions et celle-ci existe bien légalement. En effet on peut lire à l'article R. 235.45 du Code des communes " Dans la limite des crédits ouverts à cet effet par la loi des finances au budget du ministère de l'Intérieur, une subvention globale d'équipement est attribuée aux communes, syndicats à vocation multiple, syndicats mixtes, syndicats communaux, districts, communautés urbaines et ensembles urbains répondant aux conditions définies par décret en Conseil d'Etat. Cette subvention est attribuée sur la base de formules de répartition établies en fonction de l'effort d'équipement collectif local, de l'effort d'auto-financement et de la capacité financière des bénéficiaires."

Il semblerait que les conditions pratiques de l'application de ce texte ne soit pas encore résolues.

Une disposition cependant existe depuis 1975, qui donne une certaine autonomie aux communes. Je veux parler du Fonds d'Equipement des collectivités locales. Ce terme apparaît dans la loi du 29 Juillet 1975 qui supprimait la patente et instituait une taxe professionnelle.

Pratiquement ces crédits du F.E.C.L. sont une subvention globale allouée par l'Etat aux communes. C'est-à-dire que les communes peuvent les affecter aux opérations d'investissement de leur choix. Cependant si l'on fait un calcul très rapide de la T.V.A. perçue par l'Etat pour les opérations indiquées ci-dessus on remarquera que les sommes perçues depuis 1975 sont nettement inférieures à la différence entre la TVA payée et les subventions perçues.

La Ville a perçu depuis la création de ce fonds, ou percevra :

En 1975 : 371 581 Frs
En 1976 : 185 790 Frs
En 1977 : 376 021 Frs
En 1978 : 639 132 Frs.

Mais on remarquera en ce qui concerne le versement pour 1978, que celui-ci a été justifié par un état dressé par les services de la Mairie et indiquant les dépenses d'investissement en précisant celles qui donnent lieu à récupération directe ou indirecte de la TVA. Ceci nous ramène un peu en arrière. La loi des finances de 1975 offrait aux communes la possibilité de récupérer la TVA sur les travaux d'investissement. L'opération pouvait sembler intéressante.

Dans la situation présente, on constate au sujet du F.E.C.L. que les communes qui ont opté pour la TVA pour la totalité de leurs opérations ne bénéficieront plus du F.E.C.L. ou plus exactement parce que le F.E.C.L. ou son sigle a disparu et est remplacé avec que l'on appelle maintenant le Fonds de Compensation de la TVA.

Cette nouvelle appellation durera-t-elle ! On peut le penser puisqu'on laisse entendre que les communes seront totalement remboursées de la T.V.A. qu'elles paieront sur leurs équipements en 1981.

personnes âgées, handicapées...

Par Jean PEUZIAT, Adjoint au Maire

Grâce à l'effort des maires au plan local et aussi grâce à des associations privées on a vu depuis quelques années de nombreuses réalisations se mettre en place : association personnes âgées, service d'aides ménagères à domicile, maisons de retraite, foyer-logement, foyers de quartier, instituts médico éducatif, centre d'aide par le travail, foyer de jeunes travailleurs ...

Toutes ces réalisations concourent à améliorer et à prendre en charge des personnes et des problèmes pour qui il n'y avait pas grand chose de fait.

Ces opérations finissent par pousser l'Etat à réfléchir à ce problème et sous cette pression des améliorations sont acquises de temps en temps. C'est ainsi qu'on a pu constater depuis quelques mois des améliorations en matière d'allocations logement personnes âgées. Une loi d'orientation en faveur des handicapés a été votée mais il faut dire que des décrets d'application de cette loi ne sont pas pris si bien que celle-ci reste souvent sans effet.

Les quelques améliorations dues au fait de l'Etat sont malheureusement souvent réduites à néant. Depuis plusieurs mois des associations spécialisées interviennent.

Par exemple pour les pensions des personnes âgées il s'agit toujours de leur montant mais surtout de leur mode de versement. Jusqu'à présent ces pensions étaient payées à domicile. On sait que ce mode de versement coûte plus cher aux caisses de retraite et donne plus de travail aux P.T.T. Quand il s'agit de jeunes ou de personnes valides, apporter un retrait, aller à la poste ou dans une agence de banque peut ne pas poser de problème particulier, mais quand il s'agit de personnes se déplaçant difficilement ou n'ayant jamais été familiarisées avec des chèques et des virements, ceci devient mauvais.

Les petites économies qui peuvent être faites au niveau des caisses de retraite sont sans aucune commune mesure avec les soucis, les angoisses qui peuvent ébranler les retraités.

Le service des personnes âgées de la mairie de DOUARNENEZ reçoit ces temps-ci un grand nombre de démarches à ce sujet. Là aussi l'intérêt des personnes n'a pas été vu. On juge uniquement en fonction des problèmes administratifs.

Pour les handicapés la situation est souvent encore plus grave. En effet, jusqu'à 1976 les handicapés adultes percevaient leur allocation de la Préfecture. Maintenant ce travail a été confié aux caisses d'allocations familiales sans qu'il y ait eu pour autant une augmentation du personnel de ces caisses.

Le résultat c'est que de nombreux handicapés ne perçoivent aucune allocation depuis le mois de septembre 1976 et pour un cas précis nous apprenons que le versement n'est intervenu qu'au mois de septembre 1977, cela fait donc 1 an sans pension.

On imagine les gênes dans les familles, la situation morale de l'handicapé plus dépendant des autres.

Il y a là des faits qu'il faut dénoncer. Les grandes déclarations de principe ne peuvent être acceptées que lorsque la situation de l'handicapé lui-même est améliorée. Dans le cas présent il ne s'agit trop souvent que de poudre aux yeux. Il faut que les collectivités et organisations qui ont le souci des handicapés, des personnes âgées informent sur ces problèmes qui créent pour beaucoup de personnes un tas de souffrances et des soucis superflus.



LES RENCONTRES DU 3^{ème} AGE : vers 1930 à Tréboul
en 1978 à la MJC

